

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

240, rue des Pinsons

Demande déposée le 17 avril 2019 par M. Marc-André Harel concernant le lot 4 461 999, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 240 rue des Pinsons.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un bâtiment accessoire existant détaché, une marge avant de 7,36 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 7,5 mètres.

Donné à Magog, le 16 mai 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe